

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne

Relevé de décisions – Mercredi 22 octobre 2025

Présidence de Monsieur
Kenza OCCANSEY

Membres présents : Marie-Josée BALDUCCI, Christiane BARRET, Sylvain BOUCHERAND, Jean-Karl DESCHAMPS, Sylviane GIAMPINO, Christèle GRAS-LE-GUEN, Julian LAMARE, William MAROIS, Marie-Hélène MEYLING, Kenza OCCANSEY, Marianne TRIVIDIC, Martine VIGNAU,

Membres excusés : Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI, Grégoire TIROT

Collège des Garantes : /

Intervenants extérieurs : Maxime CHARCOSSET, Maxime MILLON, Dimitri COURANT, Léa ANGULO, Élodie ALBEROLA, Sylvain TABOURY.

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant (CCTE) s'est réuni, mercredi 22 octobre 2025, sous la présidence de M. Kenza OCCANSEY, et a arrêté les décisions suivantes :

VALIDATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU 15.10.25

Le Comité de gouvernance adopte sans réserve le relevé de décisions du 15 octobre 2025.

RETOUR SUR LA SESSION 5

Le Comité de gouvernance souligne que la cinquième session de la Convention citoyenne sur les temps de l'enfant a permis d'atteindre les objectifs initialement fixés, à savoir l'approfondissement des propositions à travers des échanges nourris par une diversité d'expertises, ainsi que la restitution du panel d'enfants et d'adolescents.

La quasi-totalité des propositions ont pu être précisées à l'issue de cette session.

Le dispositif méthodologique retenu a favorisé la prise en compte de la diversité des attentes des conventionnels, notamment grâce à l'alternance entre des séquences de déambulation libre et des temps de travail en sous-groupes plus structurés.

La possibilité offerte aux conventionnels de sélectionner les sous-thématiques correspondant à leurs centres d'intérêt pour la constitution des groupes de travail a été saluée.

Le taux de participation stable par rapport à la session 4 témoigne de la dynamique de consolidation du collectif.

POINT SUR LES PROCHAINES ETAPES : SESSIONS 6 et 7

Le Comité de gouvernance valide le pré-déroulé de la session 6 de la Convention ainsi que le format d'harmonisation des propositions.

Il rappelle que l'objectif des sessions 6 et 7 consiste à affiner et finaliser les propositions existantes, et non à en introduire de nouvelles, afin d'éviter un déséquilibre dans le niveau d'approfondissement des travaux.

Les modalités relatives au vote d'adhésion des propositions seront examinées lors de la prochaine réunion du Comité de gouvernance.

PROPOSITION DE PERSONNES A CONTACTER POUR LE COMITE DE LECTURE

Le Comité de gouvernance a examiné la liste proposée par le collectif d'animation et a formulé des ajustements, incluant des ajouts et suppressions de profils.

Des premiers contacts seront établis dans les prochains jours avec les personnes dont les candidatures ont été validées par le Comité.

Le Comité précise la nécessité de :

- Solliciter en priorité des profils à dominante technique ;
- Clarifier le rôle des relecteurs, notamment la notion de correction d'« erreurs factuelles », susceptible de différentes interprétations ;
- Ne soumettre à la relecture que les constats et argumentaires produits par les conventionnels, à l'exclusion des titres de propositions ;
- Associer à la relecture à la fois des personnes déjà auditionnées par la Convention et des contributeurs extérieurs n'ayant pas encore participé.

CAHIERS D'ACTEURS

Les derniers cahiers d'acteurs soumis au Comité de gouvernance sont validés après vérification de leur conformité aux critères établis et seront publiés dans les prochains jours. Il est rappelé que la date limite de dépôt des cahiers d'acteurs était fixée au 20 octobre 2025.